

PROCES-VERBAL DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

**DATE :**

12 / 11 / 2024

HEURE :

20 h 00

LIEU :

Salle du conseil
Mairie de Hombleux

PRESENTS :

Mr Lefebvre E (maire), Mrs et
Mmes Marat S, Deshayes N, Van
Moorleghem D, Polin J (adjoints
au maire) Mrs Rambour N, Mace
J, Dossin J-P, M. Urbaniak M,
Frison F, Henocque N, Mmes
Bednarski, Nobécourt M, ML,
Loridant S, Dumont C

ABSENTS EXCUSES

Mme Voisin I (pouvoir à M
Lefebvre)
Mme Parmentier S. (pouvoir à
Mme Marat)

ABSENTS

M Dupré B
Mme Villain A

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

A 20h00, Le Maire, Monsieur Eric Lefebvre, déclare ouverte la séance à.
Secrétaire de séance : Jean Pascal DOSSIN est désigné comme secrétaire de séance.

2. ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du conseil municipal à huis clos du 20-02-2024
- 2- Approbation du conseil municipal du 09-07-2024
- 3- Approbation du conseil municipal à huis clos du 23-07-2024
- 4- Redevance RODP France Telecom et EDF
- 5- Cimetières : Règlement intérieur
 Règlement columbarium et jardin du souvenir
- 6- Concession N°57 nouveau cimetière
- 7- Antenne Orange
- 8- Horloge Bacquencourt
- 9- Déchets verts
- 10- Employés communaux
- 11- Sécurité incendie
- 12- Mutuelle communale
- 13- Séjour « classe verte »
- 14- Reprise de bail de Monsieur Rouillard
- 15- Subvention CODFL
- 16- Questions diverses

3. DEROULEMENT DE LA SEANCE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX PRECEDENTS

Les procès-verbaux des réunions du 20 Février 2024 (huis clos), du 09 Juillet 2024 et du 23 Juillet 2024 ont tous été approuvés à l'unanimité, sans remarque particulière.

REDEVANCE RODP POUR FRANCE TELECOM ET EDF

Délibération : Le Conseil vote l'adoption de la redevance RODP pour l'occupation du domaine public. La redevance d'occupation du domaine public (RODP) peut être perçue par la commune, pour cela, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère pour sa création.

Ce principe s'applique quel que soit le concessionnaire présent sur la commune, le montant est défini par un décret national qui en assoit la valeur en se basant sur la population de la commune. En règle générale, cette redevance pourra être de :

- o Enedis : 239 € au titre de 2024.
- o GRDF : 343 € au titre de 2024.
- o France TELECOM : montant à définir

Il sera procédé à un rattrapage sur 5 ans.

Sur une demande de M Hénocque, M le Maire explique que cela correspond, à un forfait locatif fixé par rapport au nombre d'habitants sauf pour France TELECOM qui est redevable au titre des chambres et des câbles présents sur le territoire. La somme est fixée par décret. M. Dossin s'interroge sur les autres entités redevables, telle que la SAUR, qui elle bénéficie d'une convention locative directe avec la mairie.

Résultat du vote : Pour 17, Contre 0, Abstentions 0.

CIMETIERES

Mme Marat présente le règlement intérieur du cimetière, reçu en pièces complémentaires et travaillé en commission. Il a été construit sur la base d'une trame officielle des autorités funéraires, mise à disposition par l'association française des autorités funéraires.

Résultat du vote : Pour 17, Contre 0, Abstentions 0.

Mme Marat présente le règlement d'utilisation du columbarium et du jardin du souvenir, il a été transmis en pièces complémentaires et travaillé en commission. Il a été construit sur la base d'une trame officielle des autorités funéraires, mise à disposition par l'association française des autorités funéraires. Il permettra de recenser et d'informer toutes les parties des droits et devoirs pour l'utilisation du jardin du souvenir.

Résultat du vote : Pour 17, Contre 0, Abstentions 0.

RETROCESSION CONCESSION N°57

Monsieur le Maire explique au conseil Monsieur la situation de la concession n°57, dans le cimetière de Hombleux. Monsieur Carpentier a fait l'acquisition d'une concession dans le nouveau cimetière de Hombleux il y a quelques années. Aujourd'hui, il ne souhaite plus être inhumé à Hombleux et à ce titre nous demande le remboursement de cette concession. Les modalités de la concession sont les suivantes :

Concession cinquantenaire, d'un montant de 120€

Résultat du vote : Pour 17, Contre 0, Abstentions 0

CONVENTION DE BAIL POUR UNE ANTENNE ORANGE

Monsieur le Maire fait suite au dernier conseil municipal, les négociations se sont poursuivies avec la société TOTEM afin de mettre en œuvre une proposition de Orange de bail pour l'implantation d'une antenne téléphonique.

Les informations relatives au bail sont les suivantes :

- o Loyer : 3 250 € annuel.
- o Bail de 12 ans.
- o Droit d'entrée : 500 € à l'exploitant (Jean Paul Reuet) en dédommagement de la gêne occasionnée.

Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants :

Antenne présente aujourd'hui sur le territoire de la SNCF, et sera déplacée sur le territoire de Hombleux. Cet endroit est proposé par suite d'une étude, financée par Orange, ils n'ont pas d'autre endroit qui satisfaisait leur demande, les antennes sur le secteur sont toutes référencées sur le site Cartoradio.

Indemnisation de JP REUET pour l'occupation de sa parcelle par l'antenne.

Dans le cadre du remembrement, la parcelle changera d'exploitant ; M. DESHAYES demande qui en sera le nouveau gestionnaire. M. le Maire précise que ce sera probablement M. VOISIN, bien que la commune demeure propriétaire et perçoit les 3 250 € de loyer annuel.

Le bail pour l'implantation d'une antenne Orange est approuvé pour un loyer annuel de 3 250 €.

Résultat du vote : Pour 14, Contre 0, Abstentions 3

HORLOGE DE BACQUENCOURT – PROPOSITION DE DON

Monsieur le Maire expose une proposition de concernant l'horloge de Bacquencourt, l'ancien édifice dit « de l'école de Bacquencourt » fut victime d'un incendie, en 2014. Lors de l'incendie peu de chose ont été sauvées. Parmi les rares choses qui ont pu l'être : l'horloge et sa cloche à moitié fondue. Cette horloge a été remise dans l'église Saint-Médard et la cloche à l'atelier municipal.

Le musée des métiers d'Antan de Saint-Quentin propose de mettre en valeur cette magnifique horloge sous réserve d'un don de la commune au musée, il se sont donné pour vocation de mettre en valeur et préserver un savoir-faire et des pièces d'exception.

M. Urbaniak expliquera au conseil l'histoire de cette horloge, ayant été démontée avant l'incendie de 2014, dans le cadre d'une réhabilitation de la bâtisse, elle été réparée par une personne du secteur puis stockée dans la salle Brohon Il propose de tenter de la mettre en valeur, en la laissant sur sur notre territoire.

M. Deshayes rappelle que de nombreux habitants ayant connu cette horloge en fonctionnant pourrait apprécier de la savoir, remise en état et visible, au sein de l'église Saint Médard.

Décision de donner l'horloge au Musée Motobécane de Saint-Quentin avec clause de retour possible, reportée à une prochaine séance de travail.

DECHETS VERTS

Le ramassage des déchets verts is en place depuis 3 ans sur la commune est à l'arrêt depuis septembre 2024. En raison de la disponibilité limitée des employés communaux et d'un souci de matériel causé par une panne de moteur, la commune envisage de louer une benne pour les déchets verts d'une capacité de 20 m³. Monsieur le Maire propose qu'une entreprise extérieure vienne vider cette benne une fois par semaine, ce qui représenterait un coût de 700 € HT par mois (soit 840 € TTC).

Plusieurs questions ont été soulevées lors du conseil, notamment sur la gestion de la benne et la surveillance pour éviter que des objets non conformes y soient déposés, un problème déjà rencontré avec les composteurs. Certains conseillers ont également proposé d'essayer cette solution pendant un mois afin d'évaluer son efficacité. La possibilité de faire appel à des jeunes en service civique pour conduire le déblaiement avec un tracteur a été évoquée, bien que ne répondant pas aux exigences de sécurité des emplois territoriaux.

Un devis supplémentaire sera demandé à l'entreprise Jardi Concept afin de comparer les offres. En attendant, il a été noté que la collecte actuelle se faisant deux fois par an (en avril et en septembre) est ce qui pourrait mieux répondre aux besoins, mais une benne avec quatre enlèvements mensuels, étant donné les demandes fréquentes de la population pour un tel service peut être un intermédiaire.

EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente des points d'évolution concernant la gestion des personnels de la commune.

- Laurence est détachée de son poste d'ATSEM depuis le 01/01/2024, mais elle demande la fin de son détachement au 31/12/2024 pour une intégration directe sur le poste de secrétaire de mairie au 01/01/2025. Cela ne nécessitera pas de création d'un poste puisque celui-ci est déjà créé.

Monsieur le Maire formulera une réponse par écrit à la demande de Laurence.

- Patrick a eu un problème de santé début septembre qui lui occasionne un congé maladie prolongé depuis le 20 septembre. Il a été vu par la médecine du travail qui souhaite le revoir dans un mois et qui préconise une reprise de travail partiel thérapeutique à 50%.
- Des aménagements de poste seront demandés par le service de médecine du travail.

Les conseillers s'interrogent sur les restrictions qui pourraient être demandées ; mi-temps thérapeutique avec restriction, selon les restrictions prescrites un accompagnement sera certainement nécessaire puisqu'il faut être conscient des difficultés de postes rencontrés par l'agent.

Les conseillers demandent la possibilité de placer l'employé en RQTH, cependant cette initiative doit être travaillée par le centre de gestion, et les personnes qualifiées. Le conseil discutera des difficultés d'assurer une continuité pérenne des services publics proposés par la commune considérant le nombre de jours d'arrêt de travail, leur impact financier et social, répercutant une baisse de la motivation au travail.

Archives communales :

Depuis la loi de 2008, les documents d'archives publiques doivent être accessibles à toute personne en faisant la demande. Dans notre commune, nous disposons de deux salles d'archives de 50 m², équipées pour résister aux incendies. Actuellement, les documents y sont entreposés mais non classés.

Afin de respecter les obligations légales, nous devons procéder au classement et au reliage de ces archives, et transférer certains documents aux Archives Départementales. Cela concerne :

- Les registres d'état civil de plus de 150 ans,
- Les plans et registres cadastraux ayant cessé d'être utilisés depuis moins de 30 ans,
- Les documents d'archives ayant plus de 100 ans.

Pour répondre à ces obligations, nous envisageons d'employer Mme Murielle Brohon, qui connaît bien cette mission, pour quelques heures par semaine. Après concertation avec le centre de gestion, il est proposé de la faire intervenir 8 heures par semaine, pour une période de 6 mois, renouvelable en fonction des besoins. Cette tâche particulière ne nécessite pas la création d'un poste permanent.

Résultat du vote : Pour 17, Contre 0, Abstentions 0

MISE EN CONFORMITE DE LA SECURITE INCENDIE

Madame POLIN présente la mission de coordination incendie concernant la mairie, l'école, le périscolaire, la salle des sports.

Cette mission concerne la définition du concept de mise en sécurité incendie selon les normes NF S61-931, NF S61-932 et NF S61-970. Notre commune a été alertée lors de la dernière commission de sécurité de certains points de vigilance :

- Salle de sports implantée à moins de 8 mètres de l'ensemble mairie/école/salle polyvalente.
- Charpente métallique de la salle de sports non stable au feu.

Le coordonnateur SSI prend en charge **l'analyse des besoins de sécurité** et la **conception du système incendie**. La commune accueillera à différentes dates le coordonnateur, la première réunion ayant eu lieu avec Mme Marat et Mme Polin, le 30 septembre 2024. La commune a transmis des **plans de la salle de sports** et recherché des informations sur **le type de vitrage**, éléments importants pour **l'évaluation des risques incendie**. La mise en sécurité incendie portera plusieurs phases :

- Phase de conception**
- Phase d'exécution**
- Phase de réception**

Le devis propose en option une prestation d'assistance administrative pour la présentation du projet aux autorités préfectorales et communautaire incluant :

- Rédaction des documents de sécurité et d'accessibilité.
- Réalisation des plans et pièces graphiques.

Approbation de la mission de coordination SSI confiée à la société ASSIUM pour un montant de 2 880 € HT.
Acceptation de l'option d'assistance administrative 1 250 € HT.
Autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.

Inscription des crédits au budget pour un total de 4 130 € HT. soit 4 956€ TTC

Résultat du vote : Pour 17, Contre 0, Abstentions 0

- **CONVENTION DE MUTUELLE COMMUNALE – MUTUELLE DE VILLAGE**

Madame Polin a travaillé, en partenariat avec Mme Bednarski à la mise en place d'une mutuelle de village, cela permettrait de faciliter l'accès à une complémentaire de santé pour certaines personnes, non pourvues ou désireuse de changer ; tout en offrant des tarifs avantageux à la population du village.

Le partenaire choisit est la MOAT et la convention s'étend jusqu'au 31 décembre, puis se renouvelle tacitement. Approbation de la convention de partenariat avec la Mutuelle MOAT pour la mutuelle de village.

Résultat du vote : Pour 17, Contre 0, Abstentions 0

SEJOUR « CLASSE VERTE » POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire présente une initiative pour laquelle l'école sollicite le soutien du conseil municipal. Comme évoqué lors de notre campagne électorale en 2020, nous souhaitons aider à la mise en place une classe verte pour les petits élèves de notre école Louis Sclavis.

En étroite collaboration avec monsieur Hery, directeur de l'école nous envisageons d'envoyer les élèves de Moyenne et Grande Section de notre école au CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) à Merlieux et Fouquerolles dans l'Aisne. Cela concernerait 22 enfants de cycle 1.

Ce séjour aurait lieu les 3 et 4 avril 2025, deux jours et une nuitée

Cout du séjour : 3 960 €

Financement :

- Coopérative scolaire : 1 000 €
- Reste à charge famille : 2 960 €

L'école demande une participation financière, pour mémoire la municipalité participe pour la classe de neige, tous les deux ans, à hauteur de 60% du coût soit 10 000 €. Pour ce voyage un regroupement avec une autre école n'a pas été évoqué, M. le Maire propose de garder une trame similaire au financement de la classe de neige. M. Deshayes apportera comme informations complémentaires que des travaux à l'école ont été financés pour changer un TNI (en panne), que l'achat de rideaux est nécessaire, et enfin que la peinture d'une classe vient d'être entièrement refaite.

Il sera délibéré l'approbation de la participation de la mairie pour le séjour éducatif à hauteur de 1 200€.

Résultat du vote : Pour 16, Contre 0, Abstentions 1

REPRISE DE BAIL DE MONSIEUR ROUILLARD

Reprise de bail de M. Rouillard, dans le cadre d'une reprise d'exploitation agricole

Bail sous seing privé au bénéfice de GAUCHIN Clémence :

Parcelle concernée

- F27 – 35 ares 20 centiares
- Fermage annuel 98, 32 €

Le conseil autorise le maire à signer le bail sous seing privé, par suite de ce renouvellement

Résultat du vote : Pour 17, Contre 0, Abstentions 0

SUBVENTION CODFL

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de régulariser une demande de subvention à l'association, cette subvention sera distribuée au moment du budget.

Le CODFL n'ayant pas de bureau au moment du budget mais qui a tout de même participé au bon déroulement de la fête de Hombleux demande à bénéficier de sa subvention 2024 pour équilibrer leurs comptes.

Subvention demandée 1 530 €

Monsieur le Maire précise que cette somme correspond à celle distribuée pour les comités des fêtes.

Résultat du vote : Pour 17, Contre 0, Abstentions 0

QUESTIONS DIVERSES

- Le chemin rural de la rue Barbouille à l'arboretum n'est plus en état de chemin rural, est-ce normal?

Monsieur Chombarat à la suite de l'aménagement nécessaire à son ombrière photovoltaïque, a endommagé le chemin. Il travaille à faire le nécessaire afin que la commune puisse conserver le chemin au titre du chemin rural. Il posera une haie en haut du talus qu'il a dû créer.

Le sentier n'était plus visible, disparaissait dans la haie, il s'est engagé à la remise en état.

- Les points noirs lumineux, incluse dans le projet de passage au leds, seront-ils bientôt posés?

Monsieur Deshayes précise que 7 à 8 lampes doivent être posées, les candélabres Leds seront posés dans un second temps de travaux, comparativement au projet de remplacement des candélabres déjà existants. Deux projets avaient été délibérés au conseil municipal, lors des travaux de changement pour passage au Leds, les lanternes prévues en comblement des points noirs seront donc posé dans un avenir proche.

4. CLOTURE DE LA SEANCE

La séance est levée à 22h15.

Le maire donne rendez-vous à son Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.